**Fiche santé sécurité**

Droits d'auteur.2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Groupe de document :** | 18-0732-0 | **Numéro de la version :** | 10.00 |
| **Date de parution :** | 2025/10/23 | **Remplace la version datée de :** | 2023/07/21 |

# SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit

Adhésif a l'Uréthane DP604NS Scotch-Weld(MC) 3M(MC) Noir

**Numéros d'identification de produit**

62-2648-1230-6 62-2648-1236-3 62-2648-1238-9 62-2648-3530-7 62-2648-5030-6
62-2648-5031-4 62-2648-5035-5 62-2648-5036-3 62-2648-5037-1 H0-0022-1235-7
HB-0045-6111-2

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

**Utilisations recommandées**

Adhésif structural

### 1.3 Détails du fournisseur

**Compagnie:** Compagnie 3M Canada
**Division:** Division des adhésifs et des rubans industriels
**Adresse :** 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1
**Téléphone :** (800) 364-3577
**Courriel :**

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

**Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants , emballés indépendamment. Une fiches de données de sécurité (FDS) ou une fiche d'information article pour chacun des composants est incluse. Veillez à ne pas séparer les FDSs des composants de cette page de couverture. Les réferences des FDS des composants de ce produit sont:**

18-0718-9, 18-0723-9

Transporter conformément aux règlements applicables.

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES

DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca**

# Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2026, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Groupe de document :** | 18-0718-9 | **Numéro de la version :** | 7.05 |
| **Date de parution :** | 2026/07/14 | **Remplace la version datée de :** | 2025/10/02 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit
ADHÉSIF A L'URÉTHANE 604NS SCOTCH-WELD(MC), 3MMC NOIR (PARTIE B)

**Numéros d'identification de produit**
62-2648-8530-2 62-2648-9530-1 62-2648-9531-9

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

**Utilisation prévue**
Adhésif structural

**Restrictions d'utilisation**
Ne s'applique pas

### 1.3 Détails du fournisseur

| | |
|---|---|
| **Compagnie:** | Compagnie 3M Canada |
| **Division:** | Division des adhésifs et des rubans industriels |
| **Adresse :** | 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1 |
| **Téléphone :** | (800) 364-3577 |
| **Site Web :** | www.3M.ca |

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence
Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

## SECTION 2 : identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Corrosion/Irritation cutanée : Catégorie 2.
Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 1.
Sensibilisation cutanée: Catégorie 1A
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1.

### 2.2. Éléments d'étiquette
**Terme d'avertissement**
Danger

**Symboles :**
Corrosion |Point d'exclamation |Risque pour la santé |

**Pictogrammes**



**Mentions de danger**

Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Provoque des lésions aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée: foie.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée : système endocrinien.

**Mises en garde**

**Prévention :**
Ne pas respirer les vapeurs. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection, une protection oculaire et des dispositifs de protection pour le visage.

**Réponse:**
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Immédiatement appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau.

**Élimination :**
Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

### 2.3. Autres risques
Aucun connu.

## SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient | Numéro CAS | % par poids | Nom Commun |
|---|---|---|---|
| Polyéther polyol | 9082-00-2 | 60 - 90 | Méthyloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther (3:1) avec le glycérol |
| Diéthylméthylbenzènediamine | 68479-98-1 | 10 - 30 Secret Fabrication * | Diéthylméthylbenzènediamine |
| Polyol | Secret Fabrication | 1 - 10 | Ne s'applique pas |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | 1477-55-0 | 1 - 5 Secret Fabrication * | 1,3-Benzènediméthanamine |

Polyol est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n'a pas été divulguée puisqu'il s'agir d'un secret de fabrication

## SECTION 4 : Premiers soins

**4.1. Description des premiers soins**

**Inhalation :**
Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

**Contact avec la peau :**
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :**
Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si celà est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

**En cas d'ingestion :**
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés**

Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons) Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives). Effets sur les organes cibles suite à une exposition prolongée ou répétée. Voir la section 11 pour plus de détails.

**4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial**
Non applicable.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1. Moyens d'extinction appropriés**
En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

**5.2. Agents extincteurs inappropriés**
Aucun déterminé

**5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Aucun dans cette produit.

**Les sous-produits nocifs de decomposition**

| Substance | Condition |
|---|---|
| Aldéhydes | Durant la combution |
| Monoxyde de carbone | Durant la combution |
| Bioxyde de carbone | Durant la combution |
| oxydes d'azote | Durant la combution |
| Vapeur toxique, gaz, particule. | Durant la combution |

**5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers**
Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête. Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS. Évacuer la zone Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### 6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner le déversement. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

## SECTION 7 : Manipulation et entreposage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Les vêtements de travail contaminés devraient demeurer sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.).

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des oxydants.

## SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition en milieu de travail**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence | Type de limite | Mentions additionnelles |
|---|---|---|---|---|
| m-Phénylènebis(méthylamine) | 1477-55-0 | ACGIH | Valeur maximale: 0.018 ppm | Danger d'absorption cutanée |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA : American Industrial Hygiene Association
CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps
STEL : Limite d'exposition de courte durée
C : Valeur plafond

### 8.2. Contrôles d'exposition

#### 8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

#### 8.2.2. équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage**

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:
Écran facial plein
Lunettes de protection ouvertes.

**Protection de la peau/des mains**

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour amélioré la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: polymère stratifié

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (p. ex. pulvérisation, risque d'éclaboussure élevé, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir les matériaux de gants recommandés pour déterminer les matériaux de tablier appropriés. Si un matériau de gant n'est pas disponible sous forme de tablier, le stratifié polymère est une option appropriée.

**Protection respiratoire :**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

## SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| **État physique** | Liquide |
| **Aspect physique spécifique:** | Visqueux |
| **couleur** | Ambre foncée, Vert, Ambre pâle |
| **Odeur** | Ammoniac légère |
| **Valeur de seuil d'odeur** | *Pas de données disponibles* |
| **pH** | *Ne s'applique pas* |
| **Point de fusion/Point de congélation** | *Pas de données disponibles* |
| **Point d'ébullition** | >=210 ºC |

| | |
|---|---|
| **Point d'éclair :** | >=143,3 ºC [*Méthode de test:*Tagliabue Vase Clos] |
| **Vitesse d'évaporation :** | <=1 [*Ref Std:*Eau=1] |
| **Inflammabilité** | Ne s'applique pas |
| **Limites d'explosivité (LIE)** | *Ne s'applique pas* |
| **Limites d'explosivité (LSI)** | *Ne s'applique pas* |
| **pression de vapeur** | *Ne s'applique pas* |
| **Densité de vapeur relative** | >=1 [*Ref Std:*Air=1] |
| **Densité** | 1,035 g/ml |
| **Densité relative** | 1,035 [*Ref Std:*Eau=1] |
| **Hydrosolubilité** | Négligeable |
| **Solubilité (non-eau)** | *Pas de données disponibles* |
| **Coefficient de partage : n-octanol/eau** | *Pas de données disponibles* |
| **Température d'inflammation spontanée** | *Ne s'applique pas* |
| **Température de décomposition** | *Pas de données disponibles* |
| **Viscosité Cinématique** | 1 546 mm2/sec |
| **Composés Organiques Volatils** | *Pas de données disponibles* |
| **Pourcentage de matières volatiles** | *Pas de données disponibles* |
| **COV (moins l'eau et les solvants exempts)** | 0,5 g/l [*Méthode de test:*Calculé selon le reglement 443.1 de SCAQMD] [*Détails:*Lorsqu'utilisé comme prévu avec le composant A] |
| **COV (moins l'eau et les solvants exempts)** | 0 g/l [*Méthode de test:*Calculé selon le reglement 443.1 de SCAQMD] [*Détails:*Tel que fourni] |
| **COV (moins l'eau et les solvants exempts)** | 0,05 % [*Méthode de test:*Calculé selon le reglement 443.1 de SCAQMD] [*Détails:*Lorsqu'utilisé comme prévu avec le composant A] |
| **Masse moléculaire** | *Pas de données disponibles* |

| | |
|---|---|
| **Caractéristiques des particules** | *Ne s'applique pas* |

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité**
Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

**10.2 Stabilité chimique**
Stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4 Condition à éviter**
Le durcissement génère de la chaleur. Ne pas faire durcir une masse supérieure à 50 grammes, car cela pourrait provoquer une reaction exothermique prématurée, avec production de chaleur intense et de fumée.

**10.5 matériaux incompatibles**
Acides puissants
Agents oxydants forts.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

| **Substance** | **Condition** |
|---|---|
| Aucun connu. | |

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

**Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Signes et symptômes d'exposition**

**Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :**

**Inhalation :**
Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge.

**Contact avec la peau :**
Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouflures, démangeaisons et desséchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptomes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

**En cas de contact avec les yeux :**
Corrosion (brûlures oculaires) : les signes et les symptômes sont notamment un embrouillement de la cornée, des brûlures chimiques, de graves douleurs, une dilacération, des ulcérations, une réduction significative ou une perte totale de la vue.

**Ingestion :**
Peut être nocif si avalé. Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

**Autres effets de santé:**

**Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.**
Effets sur le foie : Signes et symptômes probables : perte d'appétit, perte de poids, fatigue, faiblesse, douleurs abdominales et ictère. Effets endocriniens : Signes et symptômes probables : Dérèglement de la fonction gonadique, thyroïdienne, surrénale ou pancréatique; changement dans la production d'hormone; modifications des taux d'hormones dans le corps et/ou modifications de la réaction des tissus aux hormones.

**Information complémentaire:**
Les personnes déjà sensibles aux amines peuvent développer une sensibilité croisée à certaines autres amines. Observation d'un nombre accru de tumeurs dans le foie, la glande thyroïde et probablement dans les glandes mammaires chez les rats dont le régime comprenait du diéthyltoluènediamine (No CAS 68479-98-1) pendant deux ans.

**Données toxicologiques**
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aigue**

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|---|---|---|---|
| Produit général | Dermale | | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Produit général | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé ETA >2 000 - =5 000 mg/kg |
| Polyéther polyol | Dermale | Composants similaires | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Polyéther polyol | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Composants similaires | LC50 > 3,2 mg/l |
| Polyéther polyol | Ingestion | Composants similaires | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Diéthylméthylbenzènediamine | Dermale | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Diéthylméthylbenzènediamine | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 0,61 mg/l |
| Diéthylméthylbenzènediamine | Ingestion | Rat | LD50 472 mg/kg |
| Polyol | Dermale | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Polyol | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 50 mg/l |
| Polyol | Ingestion | Rat | LD50 4 600 mg/kg |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Dermale | Lapin | LD50 > 2 000 mg/kg |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 1,2 mg/l |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Ingestion | Rat | LD50 980 mg/kg |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

**Corrosion/irritation cutanée**

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---|---|
| Polyéther polyol | Composants similaires | Irritation minimale. |
| Diéthylméthylbenzènediamine | Lapin | Aucune irritation significative |
| Polyol | Lapin | Aucune irritation significative |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Rat | Corrosif |

**Blessures graves aux yeux/Irritation**

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---|---|
| Polyéther polyol | Composants similaires | irritant légère |
| Diéthylméthylbenzènediamine | Lapin | Irritant grave |
| Polyol | Lapin | irritant légère |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Lapin | Corrosif |

**Sensibilisation de la peau**

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---|---|
| Polyéther polyol | Composants similaires | Non classifié |
| Diéthylméthylbenzènediamine | Humain | Non classifié |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Cochon d'Inde | sensibilisant |

**Sensibilisation respiratoire**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Mutagénicité des cellules germinales**

| Nom | Voie | Valeur |
|---|---|---|
| Polyéther polyol | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Diéthylméthylbenzènediamine | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Diéthylméthylbenzènediamine | In vivo | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | In Vitro | N'est pas mutagène |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | In vivo | N'est pas mutagène |

**Cancérogénicité :**

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|---|---|---|---|
| Diéthylméthylbenzènediamine | Ingestion | Rat | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

**Effets toxiques sur la reproduction**

**Effets sur la reproduction et/ou le développement**

| Nom | Voie | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|---|---|---|---|---|
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 450 mg/kg/jour | Avant l'accouplement - Lactation |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 450 mg/kg/jour | 48 jours |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 450 mg/kg/jour | Avant l'accouplement - Lactation |

**Organe(s) cible(s)**

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|---|---|---|---|---|---|
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Inhalation | irritation respiratoires | Peut irriter les voies respiratoires. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé Non disponible | |

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Diéthylméthylbenzènediamine | Ingestion | foie | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Rat | LOAEL 0,4 mg/kg/jour | 24 mois |
| Diéthylméthylbenzènediamine | Ingestion | Système endocrinien | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1,4 mg/kg/jour | 24 mois |
| Diéthylméthylbenzènediamine | Ingestion | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 2,8 | 24 mois |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | mg/kg/jour | |
| Diéthylméthylbenzènediamine | Ingestion | yeux | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1,4 mg/kg/jour | 24 mois |
| Diéthylméthylbenzènediamine | Ingestion | cœur | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 3,5 mg/kg/jour | 24 mois |
| Diéthylméthylbenzènediamine | Ingestion | la peau | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 3,5 mg/kg/jour | 24 mois |
| Diéthylméthylbenzènediamine | Ingestion | des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 3,5 mg/kg/jour | 24 mois |
| Diéthylméthylbenzènediamine | Ingestion | système vasculaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 3,5 mg/kg/jour | 24 mois |
| Diéthylméthylbenzènediamine | Ingestion | système immunitaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 3,5 mg/kg/jour | 24 mois |
| Diéthylméthylbenzènediamine | Ingestion | muscles | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 3,5 mg/kg/jour | 24 mois |
| Diéthylméthylbenzènediamine | Ingestion | Système nerveux | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 3,5 mg/kg/jour | 24 mois |
| Diéthylméthylbenzènediamine | Ingestion | système respiratoire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 3,5 mg/kg/jour | 24 mois |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Inhalation | système respiratoire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,005 mg/l | 13 semaines |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Inhalation | cœur | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,03 mg/l | 13 semaines |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Inhalation | la peau | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,03 mg/l | 13 semaines |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Inhalation | Système endocrinien | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,03 mg/l | 13 semaines |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Inhalation | tube digestif | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,03 mg/l | 13 semaines |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Inhalation | des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,03 mg/l | 13 semaines |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Inhalation | système vasculaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,03 mg/l | 13 semaines |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Inhalation | foie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,03 | 13 semaines |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | mg/l | |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Inhalation | système immunitaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,03 mg/l | 13 semaines |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Inhalation | muscles | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,03 mg/l | 13 semaines |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Inhalation | Système nerveux | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,03 mg/l | 13 semaines |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Inhalation | yeux | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,03 mg/l | 13 semaines |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Inhalation | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,03 mg/l | 13 semaines |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Inhalation | système vasculaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,03 mg/l | 13 semaines |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Ingestion | Système endocrinien | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour | 28 jours |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Ingestion | système vasculaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour | 28 jours |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Ingestion | tube digestif | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/jour | 28 jours |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Ingestion | cœur | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour | 28 jours |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Ingestion | foie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour | 28 jours |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Ingestion | système immunitaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour | 28 jours |
| m-Phénylènebis(méthylamine) | Ingestion | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour | 28 jours |

**Risque d'aspiration**
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.**

## SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Éliminer le matériau complétement durci ou polymérisé dans une usine de traitement des déchets industriels. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer le produit non-durci dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

## SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez http://3M.com/Transportinfo ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

## SECTION 15 : Renseignements réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Statut des inventaires**

Contacter 3M pour plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Korean Toxic Chemical Control Law (loi coréenne de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composés de ce matériau sont conformes aux dispositions du NICNAS (National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme) de l'Australie. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Philippines RA 6969 exigences. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives aux avis sur les produits chimiques de la CEPA Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composés de ce produit sont conformes aux on sur les produitexigences de notificatis chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

## SECTION 16 : Autres renseignements

**Classement des risques par la NFPA**
**Santé:** 3 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 1 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

**Classement des risques par le HMIS**
**Santé:** *3 **Inflammabilité:** 1 **Dangers physiques :** 1 **Protection personelle:** X - See PPE section.

Les cotes d'évaluation des risques établies par le Hazardous Material Identification System (HMIS® IV) sont destinées à informer les employés sur les dangers chimiques en milieu de travail. Ces cotes d'évaluation se fondent sur les propriétés

inhérentes du matériau dans des conditions d'utilisation normales prévisibles et leur utilisation n'est pas destinée aux cas d'urgence. Les cotes d'évaluation du HMIS® IV doivent être utilisées dans le cadre d'une mise en œuvre complète d'un programme HMIS® IV. HMIS® est une marque déposée de l'American Coatings Association (ACA).

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Groupe de document :** | 18-0718-9 | **Numéro de la version :** | 7.05 |
| **Date de parution :** | 2026/07/14 | **Remplace la version datée de :** | 2025/10/02 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca**

# Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Groupe de document :** | 18-0723-9 | **Numéro de la version :** | 8.00 |
| **Date de parution :** | 2025/07/03 | **Remplace la version datée de :** | 2023/07/21 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit

ADHÉSIF A L'URÉTHANE 604NS SCOTCH-WELD(MC), 3MMC NOIR (PARTIE A)

**Numéros d'identification de produit**

62-2748-8530-0 62-2748-9530-9 62-2748-9531-7 UU-0129-6312-8

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

**Utilisation prévue**

Adhésif structural

**Restrictions d'utilisation**

Ne s'applique pas

### 1.3 Détails du fournisseur

| | |
|---|---|
| **Compagnie:** | Compagnie 3M Canada |
| **Division:** | Division des adhésifs et des rubans industriels |
| **Adresse :** | 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1 |
| **Téléphone :** | (800) 364-3577 |
| **Site Web :** | www.3M.ca |

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

## SECTION 2 : identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Corrosion/Irritation cutanée : Catégorie 2.
Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 2A :
Sensibilisant respiratoire : Catégorie 1.
Sensibilisation cutanée: Catégorie 1A
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3.

### 2.2. Éléments d'étiquette

**Terme d'avertissement**
Danger

**Symboles :**
Point d'exclamation |Risque pour la santé |

**Pictogrammes**



**Mentions de danger**

Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation oculaire grave. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut causer une irritation respiratoire.

Une exposition prolongée ou répétée cause des dommages aux organes: système respiratoire.

**Mises en garde**

**Prévention :**
Ne pas respirer les vapeurs. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Utiliser seulement le produit en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection et des dispositifs de protection pour les yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

**Réponse:**
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. EN CAS D'INHALATION: Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin. En cas de problèmes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau.

**Entreposage :**
Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef.

**Élimination :**
Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

### 2.3. Autres risques
Aucun connu.

34% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité par inhalation aiguë inconnue.

## SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient | Numéro CAS | % par poids | Nom Commun |
|---|---|---|---|

| | | | |
|---|---|---|---|
| Prépolymère polyuréthanne | 67837-35-8 | 40 - 70 | Copolymère (3:1) de méthylène1,1' bis isocyanato-4 cyclohexane et de l'éther de propanetriol-1,2,3 d'oxyde de propylène et d'oxyde d'éthylène |
| Diisocyanate-4,4’ de dicyclohexylméthane (HMDI) | 5124-30-1 | 15 - 40 Secret Fabrication * | 1,1-Méthylènebis(4-isocyanatocyclohexane) |
| Polymere de diisocyanate-1,1' de diphénylméthane | 39310-05-9 | 1 - 5 Secret Fabrication * | Homopolymère de 1,1’-méthylènebis[isocyanato]benzène |
| diisocyanate de méthylènediphényle | 26447-40-5 | 1 - 5 Secret Fabrication * | 1,1’-méthylènebis[isocyanato]benzène |
| 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane | 101-68-8 | 1 - 5 Secret Fabrication * | Benzène, 1,1-méthylène bis [4-isocyanato- |
| Noir de Carbone | 1333-86-4 | 0.1 - 1 Secret Fabrication * | Noir de carbone |

*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n’a pas été divulguée puisqu’il s’agir d’un secret de fabrication

## SECTION 4 : Premiers soins

**4.1. Description des premiers soins**

**Inhalation :**
Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

**Contact avec la peau :**
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :**
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les lentilles cornéennes si cela est possible et continuer de rincer l'oeil. Consulter un médecin.

**En cas d'ingestion :**
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés**

Irritant pour les voies respiratoires (toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrouement et douleurs au nez et à la gorge). Réaction respiratoire allergique (difficulté à respirer, respiration sifflante, toux et oppression thoracique). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons) Effets sur les organes cibles suite à une exposition prolongée ou répétée. Voir la section 11 pour plus de détails.

**4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial**
Non applicable.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1. Moyens d'extinction appropriés**
En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

**5.2. Agents extincteurs inappropriés**
Aucun déterminé

**5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Aucun dans cette produit.

**Les sous-produits nocifs de decomposition**

| Substance | Condition |
|---|---|
| Aldéhydes | Durant la combution |
| Isocyanates | Durant la combution |
| Monoxyde de carbone | Durant la combution |
| Bioxyde de carbone | Durant la combution |
| Cyanure d'hydrogène | Durant la combution |
| oxydes d'azote | Durant la combution |
| Vapeur toxique, gaz, particule. | Durant la combution |

**5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers**

Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS. Évacuer la zone Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**6.2. Précautions pour l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Confiner le déversement. Verser une solution isocyanate décontaminante (90 % d'eau, 8 % d'ammoniac concentre et de 2 % de détergent) sur le déversement et laisser agir pendant 10 minutes ou verser de l'eau sur le déversement et laisser agir pendant plus de 30 minutes. Couvrir avec un matériau absorbent. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Ne pas sceller le récipient pendant 48 heures pour éviter que la pression ne s'accumule. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

## SECTION 7 : Manipulation et entreposage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Les vêtements de travail contaminés devraient demeurer sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant hermétiquement fermé pour prévenir la contamination du contenu avec l'eau ou l'air. Si l'on soupçonne une contamination, ne pas refermer le contenant. Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des bases fortes. Garder sous clef.

## SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition en milieu de travail**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence | Type de limite | Mentions additionnelles |
|---|---|---|---|---|
| 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane | 101-68-8 | ACGIH | MPT:0.005 ppm | |
| Noir de Carbone | 1333-86-4 | ACGIH | MPT(fraction inhalable):3 mg/m3 | |
| Diisocyanate-4,4’ de dicyclohexylméthane (HMDI) | 5124-30-1 | ACGIH | MPT:0.005 ppm | |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA : American Industrial Hygiene Association
CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline
MPT : moyenne pondérée dans le temps
STEL : Limite d’exposition de courte durée
C : Valeur plafond

### 8.2. Contrôles d'exposition

#### 8.2.1. Mesures d’ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

#### 8.2.2. équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage**

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:
Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.
Lunettes de protection ouvertes.

**Protection de la peau/des mains**

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés.
Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: Caoutchouc Butyle
Elastomères fluorés
Caoutchouc nitrile

**Protection respiratoire :**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur

les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

## SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|---|---|
| **État physique** | Liquide |
| **Aspect physique spécifique:** | Liquide visqueux |
| **couleur** | Noir |
| **Odeur** | isocyanate doux |
| **Valeur de seuil d'odeur** | *Pas de données disponibles* |
| **pH** | *Ne s'applique pas* |
| **Point de fusion/Point de congélation** | *Pas de données disponibles* |
| **Point d'ébullition** | >=204,4 ºC |
| **Point d'éclair :** | >=143,3 ºC [*Méthode de test:*Tagliabue Vase Clos] |
| **Vitesse d'évaporation :** | <=1 [*Détails:*Gèle en cas d'exposition à l'humidité.] |
| **Inflammabilité** | Ne s'applique pas |
| **Limites d'explosivité (LIE)** | *Pas de données disponibles* |
| **Limites d'explosivité (LSI)** | *Pas de données disponibles* |
| **pression de vapeur** | <=0 Pa [@ 20 ºC ] |
| **Densité de vapeur relative** | >=1 [*Ref Std:*Air=1] |
| **Densité** | 1,056 g/ml [*Ref Std:*Eau=1] |
| **Densité relative** | 1,056 [*Ref Std:*Eau=1] |
| **Hydrosolubilité** | Négligeable |
| **Solubilité (non-eau)** | *Pas de données disponibles* |
| **Coefficient de partage : n-octanol/eau** | *Pas de données disponibles* |
| **Température d'inflammation spontanée** | *Pas de données disponibles* |
| **Température de décomposition** | *Pas de données disponibles* |
| **Viscosité Cinématique** | 1 894 mm2/sec |
| **Composés Organiques Volatils** | *Pas de données disponibles* |
| **Pourcentage de matières volatiles** | *Pas de données disponibles* |
| **COV (moins l'eau et les solvants exempts)** | 0,5 g/l [*Méthode de test:*Calculé selon le reglement 443.1 de SCAQMD] [*Détails:*Lorsqu'utilisé comme prévu avec le composant B] |
| **COV (moins l'eau et les solvants exempts)** | 1 g/l [*Méthode de test:*Calculé selon le reglement 443.1 de SCAQMD] [*Détails:*Tel que fourni] |
| **COV (moins l'eau et les solvants exempts)** | 0,05 % [*Méthode de test:*Calculé selon le reglement 443.1 de SCAQMD] [*Détails:*Lorsqu'utilisé comme prévu avec le composant B] |
| **Masse moléculaire** | *Pas de données disponibles* |

| | |
|---|---|
| **Caractéristiques des particules** | *Ne s'applique pas* |

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité**
Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

**10.2 Stabilité chimique**
Stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4 Condition à éviter**
Le durcissement génère de la chaleur. Ne pas faire durcir une masse supérieure à 50 grammes, car cela pourrait provoquer une reaction exothermique prématurée, avec production de chaleur intense et de fumée.

**10.5 matériaux incompatibles**
Eau
Acides puissants
Bases fortes
La réaction avec l'eau, les alcools et les amines n'est pas dangereuse si l'on peut éviter l'augmentation de pression interne dans le récipient, en prévoyant des ouvertures de celui-ci.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

| Substance | Condition |
|---|---|
| Aucun connu. | |

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

**Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Signes et symptômes d'exposition**

**Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :**

**Inhalation :**
Réaction respiratoire allergique : les signes et les symptômes sont notamment des difficultés respiratoires, une respiration sifflante, la toux et des serrements thoraciques. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

**Contact avec la peau :**
Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouflures, démangeaisons et desséchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptomes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

**En cas de contact avec les yeux :**
Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

**Ingestion :**
Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

**Autres effets de santé:**

**Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.**
Effets respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, l'essoufflement, l'oppression thoracique, la respiration sifflante, l'augmentation du rythme cardiaque, la cyanose (bleuissement de la peau), des expectorations, des changements au niveau

**Cancérogénicité:**

| Ingrédient | N° CAS | Description de la classe | Réglementation |
|---|---|---|---|
| Noir de carbone | 1333-86-4 | Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes | Centre International de Recherche sur le Cancer |

**Information complémentaire:**
Les personnes déjà sensibles aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée aux autres isocyanates.

**Données toxicologiques**
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aigue**

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|---|---|---|---|
| Produit général | Inhalation - Vapeur(4 h) | | Pas de données disponibles. Calculé ETA>50 mg/l |
| Produit général | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Diisocyanate-4,4' de dicyclohexylméthane (HMDI) | Dermale | Rat | LD50 > 7 000 mg/kg |
| Diisocyanate-4,4' de dicyclohexylméthane (HMDI) | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 0,33 mg/l |
| Diisocyanate-4,4' de dicyclohexylméthane (HMDI) | Ingestion | Rat | LD50 18 200 mg/kg |
| diisocyanate de méthylènediphényle | Dermale | Lapin | LD50 > 5 000 mg/kg |
| diisocyanate de méthylènediphényle | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 0,368 mg/l |
| diisocyanate de méthylènediphényle | Ingestion | Rat | LD50 31 600 mg/kg |
| 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane | Dermale | Lapin | LD50 > 5 000 mg/kg |
| 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 0,368 mg/l |
| 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane | Ingestion | Rat | LD50 31 600 mg/kg |
| Polymere de diisocyanate-1,1' de diphénylméthane | Dermale | Lapin | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Polymere de diisocyanate-1,1' de diphénylméthane | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 0,368 mg/l |
| Polymere de diisocyanate-1,1' de diphénylméthane | Ingestion | Rat | LD50 31 600 mg/kg |
| Noir de Carbone | Dermale | Lapin | LD50 > 3 000 mg/kg |
| Noir de Carbone | Ingestion | Rat | LD50 > 8 000 mg/kg |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

**Corrosion/irritation cutanée**

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---|---|
| Diisocyanate-4,4' de dicyclohexylméthane (HMDI) | Lapin | Irritant |
| diisocyanate de méthylènediphényle | classification officiel | Irritant |

| | | |
|---|---|---|
| 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane | classification officiel | Irritant |
| Polymere de diisocyanate-1,1' de diphénylméthane | classification officiel | Irritant |
| Noir de Carbone | Lapin | Aucune irritation significative |

**Blessures graves aux yeux/Irritation**

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---|---|
| Diisocyanate-4,4’ de dicyclohexylméthane (HMDI) | Lapin | irritant légère |
| diisocyanate de méthylènediphényle | classification officiel | Irritant grave |
| 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane | classification officiel | Irritant grave |
| Polymere de diisocyanate-1,1' de diphénylméthane | classification officiel | Irritant grave |
| Noir de Carbone | Lapin | Aucune irritation significative |

**Sensibilisation de la peau**

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---|---|
| Diisocyanate-4,4’ de dicyclohexylméthane (HMDI) | Hommet et animal | sensibilisant |
| diisocyanate de méthylènediphényle | Mouris | sensibilisant |
| 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane | Mouris | sensibilisant |
| Polymere de diisocyanate-1,1' de diphénylméthane | Mouris | sensibilisant |

**Sensibilisation respiratoire**

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---|---|
| Diisocyanate-4,4’ de dicyclohexylméthane (HMDI) | Jugement professionnel | sensibilisant |
| diisocyanate de méthylènediphényle | Humain | sensibilisant |
| 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane | Humain | sensibilisant |
| Polymere de diisocyanate-1,1' de diphénylméthane | Humain | sensibilisant |

**Mutagénicité des cellules germinales**

| Nom | Voie | Valeur |
|---|---|---|
| Diisocyanate-4,4’ de dicyclohexylméthane (HMDI) | In Vitro | N'est pas mutagène |
| diisocyanate de méthylènediphényle | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Polymere de diisocyanate-1,1' de diphénylméthane | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Noir de Carbone | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Noir de Carbone | In vivo | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

**Cancérogénicité :**

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|---|---|---|---|
| diisocyanate de méthylènediphényle | Inhalation | Rat | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane | Inhalation | Rat | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Polymere de diisocyanate-1,1' de diphénylméthane | Inhalation | Rat | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Noir de Carbone | Dermale | Mouris | Non-cancérogène |
| Noir de Carbone | Ingestion | Mouris | Non-cancérogène |
| Noir de Carbone | Inhalation | Rat | Cancérigène |

### Effets toxiques sur la reproduction

### Effets sur la reproduction et/ou le développement

| Nom | Voie | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|---|---|---|---|---|
| Diisocyanate-4,4’ de dicyclohexylméthane (HMDI) | Inhalation | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 6 mg/m3 | Avant l'accoupleme nt - Lactation |
| Diisocyanate-4,4’ de dicyclohexylméthane (HMDI) | Inhalation | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 6 mg/m3 | 28 jours |
| Diisocyanate-4,4’ de dicyclohexylméthane (HMDI) | Inhalation | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 6 mg/m3 | pendant la grossesse |
| diisocyanate de méthylènediphényle | Inhalation | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,004 mg/l | pendant l'organogenès e |
| 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane | Inhalation | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,004 mg/l | pendant l'organogenès e |
| Polymere de diisocyanate-1,1' de diphénylméthane | Inhalation | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,004 mg/l | pendant l'organogenès e |

### Organe(s) cible(s)

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Diisocyanate-4,4’ de dicyclohexylméthane (HMDI) | Inhalation | irritation respiratoires | Peut irriter les voies respiratoires. | Rat | Niveau sans effet nocif observé pas disponible | |
| diisocyanate de méthylènediphényle | Inhalation | irritation respiratoires | Peut irriter les voies respiratoires. | classifica tion officiel | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane | Inhalation | irritation respiratoires | Peut irriter les voies respiratoires. | classifica tion officiel | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Polymere de diisocyanate-1,1' de diphénylméthane | Inhalation | irritation respiratoires | Peut irriter les voies respiratoires. | classifica tion officiel | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|---|---|---|---|---|---|

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Diisocyanate-4,4’ de dicyclohexylméthane (HMDI) | Inhalation | système respiratoire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 3 mg/m3 | 90 jours |
| Diisocyanate-4,4’ de dicyclohexylméthane (HMDI) | Inhalation | cœur \| la peau \| Système endocrinien \| tube digestif \| des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux \| système vasculaire \| foie \| système immunitaire \| muscles \| Système nerveux \| yeux \| rénale et / ou de la vessie \| système vasculaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 18 mg/m3 | 90 jours |
| diisocyanate de méthylènediphényle | Inhalation | système respiratoire | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Rat | LOAEL 0,004 mg/l | 13 semaines |
| 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane | Inhalation | système respiratoire | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Rat | LOAEL 0,004 mg/l | 13 semaines |
| Polymere de diisocyanate-1,1' de diphénylméthane | Inhalation | système respiratoire | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Rat | LOAEL 0,004 mg/l | 13 semaines |
| Noir de Carbone | Inhalation | pneumoconiosis | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnel le |

**Risque d'aspiration**
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.**

## SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Éliminer le matériau complétement durci ou polymérisé dans une usine de traitement des déchets industriels. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer le produit non-durci dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

## SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez http://3M.com/Transportinfo ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

## SECTION 15 : Renseignements réglementaires

**15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Statut des inventaires**

Contacter 3M pour plus de renseignements. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composés de ce produit sont conformes aux on sur les produitexigences de notificatis chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

## SECTION 16 : Autres renseignements

**Classement des risques par la NFPA**
**Santé:** 2 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 1 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

**Classement des risques par le HMIS**
**Santé:** *3 **Inflammabilité:** 1 **Dangers physiques :** 1 **Protection personelle:** X - See PPE section.

Les cotes d'évaluation des risques établies par le Hazardous Material Identification System (HMIS® IV) sont destinées à informer les employés sur les dangers chimiques en milieu de travail. Ces cotes d'évaluation se fondent sur les propriétés inhérentes du matériau dans des conditions d'utilisation normales prévisibles et leur utilisation n'est pas destinée aux cas d'urgence. Les cotes d'évaluation du HMIS® IV doivent être utilisées dans le cadre d'une mise en œuvre complète d'un programme HMIS® IV. HMIS® est une marque déposée de l'American Coatings Association (ACA).

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Groupe de document :** | 18-0723-9 | **Numéro de la version :** | 8.00 |
| **Date de parution :** | 2025/07/03 | **Remplace la version datée de :** | 2023/07/21 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca**